



## Compte rendu – Groupe de travail sur le périscolaire – Réunion 2

Mairie de Vincennes – 30/07/2026

*Synthèse réalisée par l'APE SV à partir des échanges avec la Ville de Vincennes.*

### ◆ **Objet de la réunion :**

Deuxième réunion de travail avec la Ville consacrée à la poursuite de l'examen des propositions des parents, autour des **pratiques professionnelles dans le périscolaire**, des **procédures de signalement et de communication avec les familles**, ainsi que du **contrôle du respect des règles et de la charte de l'animateur**.

### ◆ **1. Signalements et traçabilité**

La Ville indique que des procédures de signalement existent déjà, avec une remontée graduée des situations vers les directions des centres de loisirs.

- Les directeurs sont responsables de la remontée des situations vers la Ville.
- Des réunions régulières avec les directeurs permettent de travailler sur ces procédures.
- Plusieurs canaux de signalement sont disponibles pour les familles, dont l'adresse dédiée mise en place par la Ville.
- La question de la **traçabilité des « signaux faibles »** a été discutée.

Les représentants ont notamment proposé de distinguer :

- un **registre de remontées**, permettant de conserver la mémoire des situations signalées ;
- le **dossier RH individuel**, qui ne serait alimenté qu'en cas de manquement professionnel objectif.

L'objectif est de pouvoir identifier d'éventuelles récurrences sans qu'une suspicion non établie constitue, à elle seule, un antécédent disciplinaire.

Le **RSST** a également été évoqué comme piste de formalisation.

### ◆ **2. Communication avec les familles**

Les échanges ont porté sur la nécessité de mieux définir les modalités de communication en cas d'événement grave.

Les représentants ont proposé :

- un **protocole gradué de communication** selon la nature des situations ;
- la possibilité de communiquer les éléments juridiquement communicables ;
- un **retour d'expérience anonymisé** permettant d'expliquer les dysfonctionnements identifiés et les mesures correctives mises en œuvre.

La Ville a indiqué qu'elle allait **réexaminer juridiquement les possibilités de communication concernant les enquêtes administratives**, en distinguant celles-ci des procédures pénales.

Elle reconnaît par ailleurs que la communication lors des événements récents a pu être tardive et indique travailler à un **document d'information destiné aux familles**.

Un dispositif téléphonique d'écoute avec une psychologue, via l'association OSE, est également annoncé pour les familles.

### ◆ 3. Pratiques professionnelles dans le périscolaire

Plusieurs situations considérées comme sensibles ont été abordées : **toilettes, sieste, change, soins, petits groupes et situations où un adulte peut se retrouver seul avec un enfant.**

La Ville indique notamment que :

- les protocoles sont intégrés aux projets pédagogiques des accueils ;
- les déplacements aux toilettes en petits groupes sont déjà encadrés ;
- les portes des dortoirs sont ouvertes pendant les siestes ;
- l'organisation en binôme ou en double présence dépend des projets pédagogiques et des taux d'encadrement ;
- les parents peuvent demander un rendez-vous individuel avec le directeur du centre.

Les représentants ont demandé que, lorsque cela est possible, les **moments sensibles soient confiés prioritairement à des animateurs permanents ou expérimentés et connus des enfants.** La Ville rappelle les contraintes liées aux effectifs et aux remplacements.

La question de l'aménagement des sanitaires pour concilier **intimité, visibilité et autonomie des enfants** reste à étudier.

### ◆ 4. Contrôle du respect des règles et charte de l'animateur

La Ville indique que des visites de contrôle sont actuellement réalisées au minimum :

- une fois par an sur le temps méridien ;
- une fois par an les mercredis et soirs ;
- une fois par période de vacances scolaires.

Les associations ont demandé un **renforcement de la fréquence des contrôles** afin d'avoir une présence plus régulière sur le terrain.

La tenue d'un **registre d'entrée et de sortie** est présentée comme normalement déjà en place ; les associations demandent toutefois que son utilisation soit vérifiée et systématisée.

La **charte de l'animateur va être revue**, notamment pour intégrer plus explicitement les questions de violences morales, humiliations et violences psychologiques.

### ◆ 5. Prévention et sensibilisation

La Ville indique que la sensibilisation au **consentement, au respect et à l'intégrité corporelle** est déjà intégrée aux projets pédagogiques et au PEDT.

Les représentants ont proposé de renforcer cette démarche par :

- des actions de sensibilisation auprès des enfants ;
- des interventions extérieures ;
- des conférences ou ateliers à destination des parents.

La Ville indique qu'elle étudiera notamment ces propositions dans le cadre du **renouvellement du PEDT.**

La Ville a indiqué poursuivre parallèlement des travaux avec l'Association des maires de France et a annoncé la mise en place d'un dispositif téléphonique d'écoute assuré par une psychologue à destination des familles (via l'association OSE).

### ◆ 6. Gouvernance et participation des parents

La possibilité de mettre en place une instance de suivi associant durablement les parents a été évoquée.

La Ville indique que, dans le cadre du **PEDT**, des groupes de travail associant notamment des experts ou des professionnels de santé pourraient être constitués. La création d'un comité de vigilance ou d'un groupe de réflexion permanent reste à approfondir.

◆ **7. Proposition hors cadre**

La Ville considère notamment comme hors de son champ de compétence :

- l'imposition de personnel exclusivement féminin lors de certains moments en maternelle, en raison des contraintes réglementaires ;
- la garantie de la mise en œuvre des séances d'EVAR, qui relève de l'Éducation nationale.

◆ **Suites**

- Les travaux sur les **signalements et la communication aux familles** doivent se poursuivre.
- La Ville doit poursuivre l'analyse des propositions restant à étudier ou à préciser.
- Une **restitution aux associations de parents d'élèves et aux collectifs est annoncée d'ici fin août**.

**NB** : Ce document est une synthèse établie à partir de prises de notes lors des réunions. Il vise à restituer les échanges de manière aussi fidèle et neutre que possible. Les propos rapportés sont ceux des participants et ne constituent pas les opinions ou prises de position des rédacteurs. Cette synthèse peut comporter des approximations et ne constitue pas une retranscription littérale des échanges. Nous restons disponibles pour toute question ou demande de précision complémentaire à l'adresse suivante : [ape.gssv@gmail.com](mailto:ape.gssv@gmail.com)